

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3073

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

**Rapporteur** : Madame Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

**Absents excusés** : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

**Absents non excusés** : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

**Séance publique du 25 juin 2012****Délibération n° 2012-3073**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Cluster Lumière, association loi 1901 qui compte près de 130 adhérents, a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), de Philips France, du Comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville).

Le Cluster Lumière est l'unique cluster en France qui se positionne sur la filière de l'éclairage. Il a pour objet de réunir et fédérer les compétences et savoir-faire locaux et régionaux dans ce domaine et de les diffuser à une échelle nationale.

**a) - Objectifs**

La filière de l'éclairage est actuellement marquée par une rupture technologique, avec l'apparition de l'éclairage électronique et l'utilisation, en particulier, des diodes électroluminescentes (LED). Ces nouveaux composants de l'éclairage introduisent la notion de pilotage de l'énergie permettant de procéder à des économies d'énergie substantielles.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie, le cluster Lumière a été labellisé "grappe d'entreprises" en 2010, et ce pour 2 ans, afin de favoriser l'industrialisation de la technologie LED dans les entreprises, de dynamiser les échanges entre les petites et moyennes entreprises, les industriels et les laboratoires, et de mutualiser des ressources et des moyens de simulations et d'essais.

Le cluster Lumière poursuit différents objectifs, qui sont autant d'éléments d'appui pour la politique de développement que la Communauté urbaine de Lyon souhaite mettre en œuvre en matière de cleantechs :

- constituer un véritable moteur de développement économique et industriel local et régional pour les entreprises de la filière "éclairage",
- représenter le centre de référence national de l'éclairage en matière d'innovation, de technologie, de compétences et d'industrialisation,
- fédérer les acteurs de la filière "éclairage" autour de projets d'innovation, de recherche et développement et de démonstration afin de reconsidérer la notion d'éclairage.

**b) - Compte rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2011**

Les actions réalisées en 2011 sont les suivantes :

- l'animation de plus de 10 réunions groupes projets collaboratifs rassemblant des dirigeants d'entreprises adhérentes qui se réunissent pour travailler autour de la définition de projets d'innovation liés à la lumière dans plusieurs secteurs applicatifs comme l'éclairage urbain, l'éclairage des points de vente et pouvant donner lieu à des démonstrateurs comme celui développé en partenariat avec l'association Tendance Presqu'île,
- l'organisation de 6 ateliers techniques autour de l'innovation LED avec en moyenne 20 participants par atelier, de 2 ateliers d'informations, l'accompagnement de 6 projets "produits",

- la labellisation de la plateforme PISE (plateforme d'innovation au service de l'éclairage) par l'Etat et la création de la société par actions simplifiées PISEO portant le projet,

- l'envoi de 18 numéros de "flash infos" permettant de diffuser les informations de veille technique, les actualités économique et réglementaire de la filière éclairage,

- la participation aux salons Lumiville et In Light Expo du 24 au 26 mai 2011 (12 000 visiteurs), l'implication du cluster dans le forum LEDS des 7 et 8 décembre 2011 réunissant près de 350 congressistes et plus de 2 500 visiteurs, la participation au Village des partenaires de la Fête des Lumières, la participation au salon Class Export en novembre 2011 à Lyon,

- la mise en place d'un partenariat longue durée avec le cluster danois Dansk Lys,

- la réalisation d'une version anglaise du site Internet.

### c) - Plan d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions proposé pour 2012 est organisé autour de 4 axes de développement :

- animer des groupes projets collaboratifs marché/innovation afin de favoriser l'émergence de projets collaboratifs : organisation de 3 ateliers techniques, accompagnement de 4 projets, réalisation de 15 prestations de mesure et d'essais, tenue de 15 journées d'expertise,

- organiser une veille pour le développement économique du secteur : envoi de flashs d'informations technologiques, économique et réglementaire (18 numéros prévus sur 2012) ; organisation de 5 journées thématiques sur des sujets tels que les systèmes de pilotage, l'assemblage de luminaires, les systèmes optiques pour les LED ; déploiement de programmes régionaux (plan petites et moyennes entreprises -PME- du Conseil régional par exemple) ; organisation de 2 rencontres inter-métiers,

- renforcer la communication et les échanges dans le cluster : diffusion prévisionnelle de 11 newsletters ; organisation de 3 "soirées du cluster", enrichissement du contenu du site Internet ; mise en place d'un plan de communication,

- promotion du cluster aux niveaux national et international : le cluster participera en 2012 à des salons et événements en France : Lumiville et In Light Expo, le forum LEDS, le Village des partenaires de la Fête des Lumières ; délégation d'industriels à Eindhoven.

Par ailleurs, le cluster Lumière portera en 2012 une étude de faisabilité autour du projet "Technopôle de la Lumière". Ce projet vise à rassembler sur un même site géographique des industriels, des centres techniques, des laboratoires et l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière éclairage. L'étude aura pour objet de confirmer la pertinence et le positionnement du technopôle.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2012, d'un montant de 863 200 €, est présenté ci-dessous :

| Charges prévisionnelles                          | Montant (en €) | Ressources prévisionnelles                                            | Montant (en €) |
|--------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Programmes d'actions</b>                      |                | Communauté urbaine de Lyon                                            | 50 000         |
| projet collaboratif et innovation                | 255 700        | Conseil Régional                                                      | 258 200        |
| veille technologique et développement économique | 44 000         | Etat                                                                  | 125 000        |
| communication et éclairage cluster               | 64 500         | Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et membres fondateurs      | 262 000        |
| promotion nationale et internationale            | 142 000        | produits du cluster (cotisations, missions export, plateforme grappe) | 168 000        |
| étude "Technopôle de la Lumière"                 | 60 000         |                                                                       |                |
| <b>Structure permanente</b>                      |                |                                                                       |                |
| charges de personnel                             | 277 000        |                                                                       |                |
| frais de fonctionnement                          | 20 000         |                                                                       |                |

|              |                |              |                |
|--------------|----------------|--------------|----------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>863 200</b> | <b>TOTAL</b> | <b>863 200</b> |
|--------------|----------------|--------------|----------------|

En conséquence, il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association cluster Lumière pour soutenir la réalisation du plan d'actions 2012. En 2011, la Communauté urbaine avait attribué une subvention pour un montant de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P02O1576.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.**